

SALLE MOULIN DE CHASSEIGNE
TARIFS DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

SALLE MOULIN DE CHASSEIGNE CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF HT	TARIF DE LOCATION
<p><u>Gratuité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes associations « loi 1901 » dont le siège social est situé sur Poitiers, priorité étant donnée aux associations à vocation sportive et de danse - les sociétés sportives telles que définies dans le code du sport dont le siège social est situé sur Poitiers, à l'exception de ses activités organisées à titre payant - l'armée, la police et les pompiers de Poitiers - les associations universitaires et scolaires - l'accueil collectif des mineurs organisé par les maisons de quartiers de la ville de Poitiers - les structures d'accueil spécialisées de Poitiers pour lesquelles la pratique sportive a des vertus thérapeutiques - les établissements sanitaires et sociaux de Poitiers - les établissements scolaires maternels et élémentaires publics et privés sous contrat de Poitiers - les établissements d'accueil et de formation pour les personnes en situation de handicap de Poitiers - les syndicats et partis politiques de Poitiers. 	<p>demi- journée 0,00 € journée 0,00 €</p>
<p><u>Payant :</u></p> <p>Toute utilisation en dehors des gratuités pré-citées sera facturée.</p>	<p>Utilisation par heure 12,10€</p>

La gratuité étant inférieure aux coûts supportés par la collectivité, il est proposé une valorisation au tarif payant